

Bureau météorologique.

Washington, 18 mars. — Indications pour la Louisiane.—Temps couvert; pluie probable dans l'après-midi ou le soir. Plus chaud dans la partie extrême sud-est; plus froid dans la partie extrême nord-ouest; vent frais de sud-ouest.

Cathédrale St-Louis.

Retraite des Dames.

Hier, lundi, à 7 heures et demie du matin, a commencé, à la Cathédrale St-Louis, la Retraite des Dames.

Il y a deux sermons par jour: le premier à 7 heures et demie du matin, le second à 2 heures de l'après-midi. Il en sera ainsi jusqu'à vendredi, comme tous les ans.

Comme bien on le pense, c'est le Révérend Père Knapp, le très zélé et très éloquent prédicateur de la station quadragésimale qui dirige la retraite. Sa parole est très aimée; ses conférences sont suivies avec empressement.

La retraite sera donc très nombreuse. On a pu s'en convaincre, déjà, dès hier matin. La tâche est rude pour un prédicateur pendant la quinzaine qui vient de commencer; mais le père Knapp ne recule devant aucune fatigue et avec l'aide de Dieu, il achèvera triomphalement son œuvre de bénédiction.

Hier, il est arrivé, pendant un sermon du Père Knapp, un accident qui eut pu causer une panique et occasionner quelque malheur. Une bougie a mis le feu au maître-autel. Le prédicateur s'en est aperçu; mais il a conservé son sang-froid, sa présence d'esprit et n'a pas cessé de parler. L'assistance, un moment émue, s'est bien vite rassurée, et les exercices ont pu continuer sans le moindre trouble.

Retour de Mgr l'Archevêque Chapelle.

On sait que Sa Grandeur Mgr l'Archevêque Chapelle, de la Nouvelle-Orléans, est parti, depuis plusieurs semaines, pour Cuba, où il est allé remplir une mission difficile, délicate, dont l'aurait chargé le Souverain Pontife. Nous apprenons avec plaisir que cette mission est accomplie, et accomplie avec tout le succès désirable. Mgr Chapelle peut donc rentrer dans son archidiocèse, dont il est séparé depuis longtemps; il y revient à temps pour célébrer au milieu de ses ouailles les grandes fêtes qui se préparent.

Mgr a dû s'embarquer dimanche à La Havane; il peut donc être à la Nouvelle-Orléans mercredi. On sait d'ailleurs que la remise du Pallium doit avoir lieu prochainement et que cette cérémonie sera suivie quelques jours après du sacre de Mgr Rouxel, nommé évêque auxiliaire.

La Fête de St-Joseph chez les Petites Sœurs des Pauvres.

Dimanche dernier, la Fête de St-Joseph a été célébrée en grande pompe dans l'Institution des Petites Sœurs des Pauvres. C'est une des grandes cérémonies de l'année, chez elles, et les déshérités qu'elles accueillent et soignent avec tant d'amour, y prennent une belle et bonne part. Il leur a été donné

un véritable festin à cette occasion et ils ont été servis par de nombreuses Dames et Demoiselles.

C'est une bonne pensée et une bonne œuvre, dont on saura gré à haut et à bas, et dont elles seront récompensées un jour.

M. Chamberlain et le Transvaal.

Au cours d'une discussion, hier à la Chambre des Communes, M. Jos. Chamberlain, ministre des colonies d'Angleterre, s'est levé et a fait la remarque suivante:

Le président Kruger n'a tenu aucune de ses promesses, et aussi longtemps que les griefs subsisteront ils constitueront un danger réel. Nous suivons la marche des choses avec la plus grande attention. Toutefois, rien ne s'est produit jusqu'à présent pour justifier un ultimatum qui, s'il n'était pas obéi, entraînerait la guerre.

L'INCIDENT DE MASCATE

Le règlement de l'incident de Mascate, qui s'est fait, comme on l'a vu, d'une manière absolue et satisfaisante pour notre dignité et nos intérêts, écrit le «Pigaro», n'est que le prélude du règlement d'une question plus grave, pendante entre la France et l'Angleterre; nous voulons parler de la question africaine, en d'autres termes, de la question qui s'est posée comme conséquence de l'abandon de Fachoda.

Nous pouvons annoncer que les négociations pour le règlement de ce litige sont très avancées et que la solution pourra intervenir dans un délai très rapproché, d'ici à une quinzaine de jours probablement.

Un premier point est réglé: c'est celui qui concerne la délimitation des possessions respectives des deux pays dans la région intéressée. On a déterminé le sens général et les extrémités de la ligne de démarcation; il ne reste plus qu'à fixer les détails de cette ligne, ce qui constitue une besogne technique d'ordre secondaire et ne pouvant donner lieu à aucune difficulté.

Le second point à régler est celui qui concerne l'action commerciale de la France dans les territoires ainsi délimités. En principe, à l'origine même des négociations, l'Angleterre avait admis qu'il y avait lieu d'attribuer à notre pays le débouché commercial vers le Nil pour nos possessions du Congo, du Haut-Oubanghi et des territoires supplémentaires que le règlement en cours va nous attribuer.

C'est sur la mise en œuvre de ce principe que portent actuellement les négociations entre les deux gouvernements. Le débouché commercial prévu sera-t-il unique? Y aura-t-il, au contraire, possibilité d'accès pour notre commerce sur tout le cours du fleuve? Le fleuve sera-t-il international? Ce sont là des questions encore controversées. Mais, quelle que soit la solution finale, on peut être assuré qu'étant donné le point où sont arrivées les négociations, elle sera satisfaisante. Cette solution sera consacrée par une convention que signeront les représentants des deux gouvernements.

LE PAPE MOURANT.

Proces Associés. Londres, 21 mars.—Le correspondant du «Daily Chronicle» à Rome écrit:

Qu'il n'y ait aucune cause immédiate d'alarme, il est généralement admis que la vie se retire graduellement du Pape.

Des communications ont été récemment échangées entre les diverses chancelleries relativement à l'éventualité d'un conclave.

LES CONSEQUENCES

—DE—

L'arrêt de la Chambre Criminelle.

En langue claire et en expressions courantes, le Gaulois explique d'un mot les conséquences de l'arrêt rendu par la chambre criminelle dans l'affaire en règlement de juges.

Elles sont au nombre de trois.

M. Picquart reconnu seul coupable d'avoir communiqué deux pièces secrètes—dossier d'espionnage Boulou et dossier des pigeons voyageurs—à M. Leblois, qui n'a pas fait usage de cette communication et ne peut donc être retenu comme complice dans cette poursuite, est seul poursuivi pour ce fait devant le conseil de guerre.

Cette première décision est inattaquable en fait et en droit aux termes de l'article du code militaire, qui donne à un militaire prévenu d'un délit ou d'un crime commis sans l'assistance d'un complice civil des juges militaires.

Cela, c'est la concession à la raison et aussi au droit.

M. Picquart comparaitra donc en conseil de guerre pour avoir communiqué à M. Leblois deux pièces secrètes—dossier Boulou et dossier des pigeons voyageurs—sans que ledit Leblois ait fait œuvre de complice, attributive de la juridiction civile.

II

La chambre criminelle a en outre décidé que M. Picquart comparaitra en cour d'assises pour avoir communiqué à M. Leblois les pièces secrètes dont celui-ci avait fait usage—le dossier Esterhazy, le dossier Dreyfus—et le résultat de cette partie de sa décision est que M. Leblois, complice du DELIT de communication de pièces secrètes, aura à répondre de ce DELIT devant la juridiction chargée de juger les CRIMES.

En d'autres termes, pour sauver Picquart, la chambre criminelle sacrifie Leblois en l'entraînant devant une juridiction d'ordre supérieur à celle qui devait connaître du délit qui légalement pouvait lui être reproché.

III

La chambre criminelle, enfin, a ordonné que M. Picquart, officier, poursuivi à raison d'un crime qu'il aurait commis étant en activité de service,—faux et usage de faux,—sans complice civil, car M. Leblois n'est en rien complice dans le crime de fabrication du petit bleu, seulement mis à la charge du seul Picquart, passerait pour ce fait en cour d'assises, au lieu d'avoir à répondre du crime de faux commis dans l'exercice de ses fonctions militaires, devant la juridiction militaire, seule compétente pour statuer sur les crimes reprochés à des militaires.

Officier, seul poursuivi pour faux sans complice civil, Picquart comparaitra donc devant le jury au lieu de s'expliquer devant un conseil de guerre.

Une telle décision est un avantage défilé à toutes les règles de notre Code. La chambre criminelle a écrit, dans son arrêt, qu'elle tenait en suspicion

ingnorait la présence à côté de lui.

—Merci, mon vieux Tom, merci de tout cœur. Ça peut se trouver, et je vous jure, le cas échéant, de vous donner la préférence. En tout cas... ça ne sera pas pour ce soir... car il fait nuit.

—Non, Foot, mais si vous voulez que je vous donne un conseil, médiez-vous, à la répétition de demain, car alors il fera jour, et vous ferez bien d'ouvrir meilleurs vos yeux.

—Richard, Tom Chister ne se trompait pas,—ne fut point ivre, mais si vous aviez besoin par hasard de ne pas rentrer chez vous, et si vous vouliez bien être assés gentil pour vous contenter d'une mince couchette... Eh bien!... personne ne s'aviserait de venir vous chercher là... j'ose le dire... Et si l'on s'avisait de le faire... je ne vous dis que ça, mon cher Foot... et l'écuyer était un poing énorme, dur, nerveux, capable de marquer du fer, et il concluait:—Et avec vous, de votre côté, qui n'êtes pas non plus manchot, nous pourrions nous payer une bonne partie... et après, il y a encore un petit escalier débordant par lequel vous pourriez filer, pendant que votre ami Tom prodègerait votre retraite.

Richard était tout ému de cet si sympathique si solide dont il

arrivé malheur! Mon Dieu! Qu'est-ce que je deviendrais, dans ma situation désespérée, avec cette enfant, et sans cette pauvre et dévouée créature?... Enfin comme il craignait de rester seul chez lui et d'être piné à son domicile, Foot-Dick sortit de bonne heure, battit les

rues de Londres, après un déjeuner extra-frugal et se rendit en suite à son cirque, se disant que là, sans doute, il se trouverait complètement à l'abri.

Tom Chister, naturellement n'avait manqué au rendez-vous, solide au poste ainsi qu'il l'avait promis... mais un visage menaçant ne s'était encore montré depuis la veille.

Cependant le pauvre Foot-Dick vit bien que sa situation, aussi dangereuse que déplorable, était connue de tous ses camarades, car des yeux désoles le poursuivaient, et lorsqu'il s'approchait des groupes, se suspendaient aussitôt des conversations animées.

On répétait une pantomime à travers laquelle le brave et excellent clown exécutait cent acrobaties plus désoyantes les unes que les autres.

Il était en ce moment occupé à se maintenir en équilibre au haut d'un mât énorme, fuyant dans un lit de sang à côté, pareille à un bon chien de garde, car Mme Victoire n'était pas encore rentrée.

—Pourvu qu'il ne lui soit pas arrivé malheur! Mon Dieu! Qu'est-ce que je deviendrais, dans ma situation désespérée, avec cette enfant, et sans cette pauvre et dévouée créature?... Enfin comme il craignait de rester seul chez lui et d'être piné à son domicile, Foot-Dick sortit de bonne heure, battit les

la juridiction militaire et que son affection pour son prévenu privilégié l'avait déterminée à rompre avec les prescriptions les plus étroites de notre droit pour assurer à ce même Picquart la bénéfice de la juridiction du jury.

En droit, la chambre de M. Lew a commis une mauvaise action, car elle a sciemment trépigé sur le Code.

Nous ne lui en voulons pas. Bien plus, nous la remercions de son déni de justice. Que M. Picquart s'explique donc sur son faux devant des jurés qui n'apporteront certainement pas au jugement de son affaire les délicatesses de raisonnement et les trop timorés scrupules de conscience dont les juges militaires auraient cru devoir entourer leur délibération.

Pour sauver Picquart, la chambre criminelle a fait un prononciamment judiciaire. Elle a fait appel à un peuple.

Encore une fois, elle a bien fait. Le peuple se chargera de juger Picquart.

Il est nécessaire maintenant de dévoiler le sentiment auquel on obéi les partisans de Picquart et de Dreyfus.

Il est tablé sur cet article 60 du Code de justice militaire: «Lorsqu'un justiciable des conseils de guerre est poursuivi en même temps pour un crime ou un délit de la compétence des conseils de guerre et pour un autre crime ou délit de la compétence des tribunaux ordinaires, il est traduit d'abord devant le tribunal auquel appartient la connaissance du fait emportant la peine la plus grave, et renvoyé ensuite, s'il y a lieu, pour l'autre fait, devant le tribunal compétent».

Or, aux termes du règlement de juges (J) intervenu, Picquart, poursuivi, au mépris des règles de toute procédure régulière, devant la cour d'assises, pour crime de faux et pour délit de communication de pièces secrètes devant le conseil de guerre, devra répondre d'abord de l'infraction la plus grave.

En d'autres termes, la chambre criminelle a assuré la priorité de la Cour d'assises sur le conseil de guerre. Elle risque la loterie de la cour d'assises pour son protégé. Acquitté pour crime de faux devant la cour d'assises, Picquart sera en meilleure posture pour s'expliquer sur le simple délit de communication de pièces secrètes devant le conseil de guerre. Tel a été le raisonnement de la chambre criminelle.

Eh bien, messieurs Lew, Bard, Atthalin, Dumas, Chamberaud, Manau et Speranza quelconques, votre connexion à un jour changeant de nom — le jour où le jury aura jugé M. Picquart. Vous vous méiez des juges militaires pour Picquart et vous lui donnez des jurés civils. Ça va.

Il sera toujours, quoi que vous ayez voulu faire, jugé par des Français.

G. DE MAIZIERE.

NOMINATION DU Général Léon Jastremsky

AUX FONCTIONS DE Commissaire d'agriculture et d'immigration de l'Etat de la Louisiane.

Dépêche spéciale à l'Abéille.

Baton-Rouge, Louisiane, 20 mars.—Le gouverneur Foster a nommé aujourd'hui le général Léon Jastremsky commissaire d'agriculture et d'immigration de la Louisiane, en remplacement de Jos. G. Lee, démissionnaire.

Il est possible, quoique très peu probable, que ces fils aient été reliés à des mines et à des torpilles, mais rien n'indique qu'ils aient servi à la destruction du Maine. Un bout de câble a été examiné à la prison de Fuzera par de nombreux touristes depuis quelques

ans plus vite. Hélas! Il était trop tard. Le régisseur était entouré d'un monsieur très grave, qui n'était autre qu'un constable, et de deux individus rablés, solides, évidemment des agents en bourgeois.

D'autres, les individus à mine patibulaire de la veille, faisaient cortège, et devaient, le cas échéant, leur prêter main-forte. Tom Chister, cependant, accourait essoufflé et se rangeait immédiatement à côté de Foot-Dick.

Toute rébellion était parfaitement inutile, les deux amis purent s'en rendre compte d'un simple coup d'œil. Ils étaient entourés, serrés de près, et une résistance en face des agents de l'autorité n'aurait pu qu'aggraver la terrible situation.

Le régisseur avait dit simplement à Foot-Dick: —Monsieur Foot-Dick, voici des messieurs qui désirent vous parler.

On entendait à la cantonnade un grondement formidable. C'était Tom Chister qui étouffait de formidables jurons.

—Monsieur Foot-Dick, voici des messieurs qui désirent vous parler. On entendait à la cantonnade un grondement formidable. C'était Tom Chister qui étouffait de formidables jurons.

—Monsieur Foot-Dick, voici des messieurs qui désirent vous parler. On entendait à la cantonnade un grondement formidable. C'était Tom Chister qui étouffait de formidables jurons.

—Monsieur Foot-Dick, voici des messieurs qui désirent vous parler. On entendait à la cantonnade un grondement formidable. C'était Tom Chister qui étouffait de formidables jurons.

—Monsieur Foot-Dick, voici des messieurs qui désirent vous parler. On entendait à la cantonnade un grondement formidable. C'était Tom Chister qui étouffait de formidables jurons.

—Monsieur Foot-Dick, voici des messieurs qui désirent vous parler. On entendait à la cantonnade un grondement formidable. C'était Tom Chister qui étouffait de formidables jurons.

—Monsieur Foot-Dick, voici des messieurs qui désirent vous parler. On entendait à la cantonnade un grondement formidable. C'était Tom Chister qui étouffait de formidables jurons.

—Monsieur Foot-Dick, voici des messieurs qui désirent vous parler. On entendait à la cantonnade un grondement formidable. C'était Tom Chister qui étouffait de formidables jurons.

Le rapport de M. Sage sur l'exécution de Mme Place.

Proces Associés. New York, 20 mars.—M. Sage, directeur de la prison de Sing Sing, dit que l'exécution de Mme Place a été plus satisfaisante qu'on ne s'y attendait. Il craignait que la condamnée ne faiblît ou ne causât une scène pénible. Son conseiller spirituel, le révérend David Cole, lui avait recommandé d'être brave et d'avoir foi en Dieu. Il a accompagné Mme Place jusqu'à la chambre d'exécution.

Mme Place était prête quand le directeur Sage s'est présenté à sa cellule. Elle s'est levée et l'a accompagné sans dire un mot. Ils ont dû descendre plusieurs escaliers, traverser les anciennes salles d'hôpital, la cuisine et passer par de nombreux corridors.

Le temps était sombre, et au fond du corridor des grillages cachés quatre assassins qui se sont exécutés d'ici peu.

Mme Place a franchi rapidement cette partie du trajet, et elle n'a eu aucune hésitation à l'ouverture de la porte de la chambre d'exécution.

L'attente n'a duré qu'un moment. Le corps de Mme Place a été laissé sur la chaise d'exécution quinze ou vingt minutes, puis il a été transporté à la salle d'autopsie.

Le rapport officiel du directeur Sage est ainsi conçu: «Electrisation de Martha Place dans la prison de Sing-Sing. Le courant a été établi à onze heures une minute du matin. Le sujet a été électrisé à la puissance de huit ampères pendant quatre secondes.

Le courant a été réduit de 1,700 à 200 volts, comme il est requis, afin de maintenir le nombre d'ampères nécessaire.

O. V. SAGE, Directeur.

R. T. Irvine, médecin de la prison, le docteur McKenna et le docteur Jennie Griffin ont procédé cette après-midi à l'autopsie du corps de Mme Place. Leur rapport scellé a été envoyé aux autorités du comté de King.

Le corps a été subéquentement conduit chez un entrepreneur de pompes funèbres où il sera embouré. Il sera ensuite expédié à New Brunswick, New Jersey, où aura lieu l'inhumation.

Déclaration du capitaine Huston.

Proces Associés. La Havane, Cuba, 20 mars.—Le capitaine T. L. Huston, des volontaires du génie, a été questionné aujourd'hui au sujet du rapport publié à Cincinnati, d'après lequel il aurait trouvé dans une batterie de la prison de Fuzera, au moment où il dirigeait le nettoyage des fortifications, le bouton électrique par la pression duquel le cuirassé américain Maine a sauté le 15 février 1898 dans la rade de la Havane, et il a déclaré que son nom avait été employé sans autorisation.

Il a montré au correspondant plusieurs fils partant de la prison de Fuzera, en face de la «Forteresse de Cabanas», et se dirigeant dans la baie. L'un de ces fils était relié à un appareil télégraphique hors de service installé dans un édifice gouvernemental voisin. Mais, quoique les ingénieurs n'aient pas fait une enquête au sujet de ce fil, la supposition est qu'il se rattache à Cabanas, de l'autre côté de la baie, et qu'il n'a servi qu'à la transmission de dépêches.

Il est possible, quoique très peu probable, que ces fils aient été reliés à des mines et à des torpilles, mais rien n'indique qu'ils aient servi à la destruction du Maine. Un bout de câble a été examiné à la prison de Fuzera par de nombreux touristes depuis quelques

ans plus vite. Hélas! Il était trop tard. Le régisseur était entouré d'un monsieur très grave, qui n'était autre qu'un constable, et de deux individus rablés, solides, évidemment des agents en bourgeois.

D'autres, les individus à mine patibulaire de la veille, faisaient cortège, et devaient, le cas échéant, leur prêter main-forte. Tom Chister, cependant, accourait essoufflé et se rangeait immédiatement à côté de Foot-Dick.

Toute rébellion était parfaitement inutile, les deux amis purent s'en rendre compte d'un simple coup d'œil. Ils étaient entourés, serrés de près, et une résistance en face des agents de l'autorité n'aurait pu qu'aggraver la terrible situation.

Le régisseur avait dit simplement à Foot-Dick: —Monsieur Foot-Dick, voici des messieurs qui désirent vous parler.

On entendait à la cantonnade un grondement formidable. C'était Tom Chister qui étouffait de formidables jurons.

—Monsieur Foot-Dick, voici des messieurs qui désirent vous parler. On entendait à la cantonnade un grondement formidable. C'était Tom Chister qui étouffait de formidables jurons.

—Monsieur Foot-Dick, voici des messieurs qui désirent vous parler. On entendait à la cantonnade un grondement formidable. C'était Tom Chister qui étouffait de formidables jurons.

—Monsieur Foot-Dick, voici des messieurs qui désirent vous parler. On entendait à la cantonnade un grondement formidable. C'était Tom Chister qui étouffait de formidables jurons.

—Monsieur Foot-Dick, voici des messieurs qui désirent vous parler. On entendait à la cantonnade un grondement formidable. C'était Tom Chister qui étouffait de formidables jurons.

—Monsieur Foot-Dick, voici des messieurs qui désirent vous parler. On entendait à la cantonnade un grondement formidable. C'était Tom Chister qui étouffait de formidables jurons.

—Monsieur Foot-Dick, voici des messieurs qui désirent vous parler. On entendait à la cantonnade un grondement formidable. C'était Tom Chister qui étouffait de formidables jurons.

—Monsieur Foot-Dick, voici des messieurs qui désirent vous parler. On entendait à la cantonnade un grondement formidable. C'était Tom Chister qui étouffait de formidables jurons.

—Monsieur Foot-Dick, voici des messieurs qui désirent vous parler. On entendait à la cantonnade un grondement formidable. C'était Tom Chister qui étouffait de formidables jurons.

—Monsieur Foot-Dick, voici des messieurs qui désirent vous parler. On entendait à la cantonnade un grondement formidable. C'était Tom Chister qui étouffait de formidables jurons.

—Monsieur Foot-Dick, voici des messieurs qui désirent vous parler. On entendait à la cantonnade un grondement formidable. C'était Tom Chister qui étouffait de formidables jurons.

—Monsieur Foot-Dick, voici des messieurs qui désirent vous parler. On entendait à la cantonnade un grondement formidable. C'était Tom Chister qui étouffait de formidables jurons.

semaines; de nombreux soldats ont également vu, et peut-être quelqu'un a-t-il répandu le bruit que les fils avaient servi à la destruction du cuirassé.

Le cas d'un Anglais tué à Manille.

Proces Associés. Londres, 20 mars.—L'honorable Philip James Stanhope, un libéral, président de l'Union Nationale de Réforme, député de la circonscription de Bursley, a demandé à la Chambre des Communes si le gouvernement de Sa Majesté avait reçu un rapport sur la mort lamentable à Manille d'un sujet anglais du nom de Simpson, et si le gouvernement avait que sa famille dépendait de lui pour vivre, et s'il essaierait d'obtenir une indemnité pécuniaire du gouvernement des Etats-Unis.

Le très honorable Wm St-John Broderick, secrétaire parlementaire des affaires étrangères, a répondu que les rapports de l'affaire envoyés par la poste ne pourraient pas être pris en considération avant le 1er avril, et qu'il était conséquemment inutile de faire dès aujourd'hui des représentations à cet égard au gouvernement des Etats-Unis.

—Simpson, employé à la fabrique de cotonnades d'Andrews, a été tué accidentellement le 23 février dernier durant le combat livré à Manille. Il se trouvait à une fenêtre et ses vêtements blancs ont fait croire aux soldats qu'il était un rebelle.

Le débarquement des restes de Lord Herschell à Portsmouth.

Proces Associés. Portsmouth, Angleterre, 20 mars.—Le croiseur anglais Talbot, parti de New York le 8 mars dernier avec les restes du baron Herschell, arrivé hier au large de Spithead, est entré à l'arsenal aujourd'hui. Le cercueil a été immédiatement débarqué.

La garde d'honneur était formée de soldats d'infanterie de marine. Les principaux fonctionnaires de Portsmouth étaient présents quand les restes ont été transférés du croiseur au wagon.

Des musiques militaires ont joué une marche funèbre. Au départ du train les clairons ont sonné le «Au Poste», et le navire de garde a tiré un coup de canon de minute en minute.

Tous les navires dans le port avaient leurs drapeaux à mi-mât. Tous les membres de l'équipage du Talbot étaient en ligne sur le pont quand le cercueil couvert du pavillon anglais a été porté à terre par huit officiers et installé ensuite dans le wagon spécial préparé pour le recevoir.

SUITE DEPECHEES de page

AMUSEMENTS.

THEATRE CRESCENT.

«The Dazzler» n'est pas une comédie proprement dite. C'est plutôt une série de scènes détachées et de variétés qui se succèdent sans interruption, et sont reliées entr'elles par un semblant d'action dramatique. En réalité, c'est une série de scènes qui n'ont d'autre but que de faire ressortir, tour à tour, les qualités spéciales de chacun des exécutants.

Il y a, entr'autres, une scène qui nous transporte à Paris, dans le quartier latin; sous la recommandation aux amateurs.

M. Howard Bealdon (Ezéchiel Pipes) et Martin Griffin (Archibald Hickey) sont d'excellents artistes qui font en partie la fortune de la troupe. Nous avons aussi remarqué le jeu et le chant de plusieurs actrices qui se sont bruyamment fait applaudir.

«The Dazzler» n'est pas une comédie proprement dite. C'est plutôt une série de scènes détachées et de variétés qui se succèdent sans interruption, et sont reliées entr'elles par un semblant d'action dramatique. En réalité, c'est une série de scènes qui n'ont d'autre but que de faire ressortir, tour à tour, les qualités spéciales de chacun des exécutants.

Il y a, entr'autres, une scène qui nous transporte à Paris, dans le quartier latin; sous la recommandation aux amateurs.

M. Howard Bealdon (Ezéchiel Pipes) et Martin Griffin (Archibald Hickey) sont d'excellents artistes qui font en partie la fortune de la troupe. Nous avons aussi remarqué le jeu et le chant de plusieurs actrices qui se sont bruyamment fait applaudir.

«The Dazzler» n'est pas une comédie proprement dite. C'est plutôt une série de scènes détachées et de variétés qui se succèdent sans interruption, et sont reliées entr'elles par un semblant d'action dramatique. En réalité, c'est une série de scènes qui n'ont d'autre but que de faire ressortir, tour à tour, les qualités spéciales de chacun des exécutants.

Il y a, entr'autres, une scène qui nous transporte à Paris, dans le quartier latin; sous la recommandation aux amateurs.

M. Howard Bealdon (Ezéchiel Pipes) et Martin Griffin (Archibald Hickey) sont d'excellents artistes qui font en partie la fortune de la troupe. Nous avons aussi remarqué le jeu et le chant de plusieurs actrices qui se sont bruyamment fait applaudir.

«The Dazzler» n'est pas une comédie proprement dite. C'est plutôt une série de scènes détachées et de variétés qui se succèdent sans interruption, et sont reliées entr'elles par un semblant d'action dramatique. En réalité, c'est une série de scènes qui n'ont d'autre but que de faire ressortir, tour à tour, les qualités spéciales de chacun des exécutants.

Il y a, entr'autres, une scène qui nous transporte à Paris, dans le quartier latin; sous la recommandation aux amateurs.

M. Howard Bealdon (Ezéchiel Pipes) et Martin Griffin (Archibald Hickey) sont d'excellents artistes qui font en partie la fortune de la troupe. Nous avons aussi remarqué le jeu et le chant de plusieurs actrices qui se sont bruyamment fait applaudir.

«The Dazzler» n'est pas une comédie proprement dite. C'est plutôt une série de scènes détachées et de variétés qui se succèdent sans interruption, et sont reliées entr'elles par un semblant d'action dramatique. En réalité, c'est une série de scènes qui n'ont d'autre but que de faire ressortir, tour à tour, les qualités spéciales de chacun des exécutants.

Il y a, entr'autres, une scène qui nous transporte à Paris, dans le quartier latin; sous la recommandation aux amateurs.

M. Howard Bealdon (Ezéchiel Pipes) et Martin Griffin (Archibald Hickey) sont d'excellents artistes qui font en partie la fortune de la troupe. Nous avons aussi remarqué le jeu et le chant de plusieurs actrices qui se sont bruyamment fait applaudir.

«The Dazzler» n'est pas une comédie proprement dite. C'est plutôt une série de scènes détachées et de variétés qui se succèdent sans interruption, et sont reliées entr'elles par un semblant d'action dramatique. En réalité, c'est une série de scènes qui n'ont d'autre but que de faire ressortir, tour à tour, les qualités spéciales de chacun des exécutants.

Il y a, entr'autres, une scène qui nous transporte à Paris, dans le quartier latin; sous la recommandation aux amateurs.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

La représentation de la Passion, de la mort de Christ, vient d'être soir à l'Académie de Musique. L'histoire de ces événements, prodigieux et si émouvants, est contenue dans vingt-trois tableaux admirablement arrangés par Edisson. Ce sont, en général, les